

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU SYNDICAL DU  
07 NOVEMBRE 2025 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 31 Octobre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville Annexe 31 Boulevard de la Ferrage à CANNES, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**M. SAUVAGE** - Bonjour à tous, merci de votre présence un vendredi soir, je vous propose de commencer par vérifier le quorum Je vais procéder à l'appel nominatif des délégués

**Membres du comité du SICASIL :**

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

**Secrétaire de séance :**

Mme Noémie DEWAVRIN

**Pour la compétence eau potable :**

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 21

**Etaient Présents :**

Pour la CACPL

Mmes Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET ; Eric  
CATANESE, Jacques NESA, Marc OCCELLI, Gilles GAUCI,  
Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

-

**Etaient représentés :**

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
M. Antoine BABU par Mme Noémie DEWAVRIN ;  
Mme Marie POURREYRON par M. Jérôme COMBET ;  
M. Didier CARRETERO par M. Marc OCCELLI ;  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA ;  
M. Jean LAVITOLA par M. Robert NOVELLI ;  
M. Jacques CESARO par M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 20

Etaient Présents :

**Pour la Commune de Cannes :**

**Mmes, Noémie DEWAVRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET, Eric CATANESE.**

**Pour la Commune du Cannet :**

**Mme Daniele NEVET ;  
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI.**

**Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :**

**Mme Marie TARDIEU ;  
M. Gilles GAUCI.**

**Pour la Commune de Mougins :**

**MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.**

**Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :**

-

**Pour la Commune de Pégomas :**

-

**Pour la Commune de la Roquette-Sur-Siagne :**

**M. Robert NOVELLI.**

**Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :**

**M. Jean-Luc RICHARD.**

**Pour la Commune de Vallauris :**

**Mme Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI et Philippe SEPTIER.**

**Etaient représentés :**

**Pour la Commune de Cannes**

**M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
M. Antoine BABU par Mme Noémie DEWAVRIN ;  
Mme Marie POURREYRON par M. Jérôme COMBET ;  
M. Didier CARRETERO par M. Marc OCCELLI.**

**M. SAUVAGE** - Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

## **Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M SAUVAGE** - Parmi vous Madame DEWAVRIN m'a présenté sa candidature pour être secrétaire de séance et donc, sauf opposition, je la désigne comme secrétaire de séance.

**Madame Noémie DEWAVRIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**M SAUVAGE** - Nous allons aujourd'hui examiner 13 rapports pour délibération. Nous allons commencer, la date est peut-être un peu surprenante mais je vous expliquerai pourquoi, pour un débat d'orientations budgétaires et je vous présenterai la mise en place de règles qui encadre la gestion l'eau brute distribuée à partir du Canal de la Siagne. Les deux rapports suivants concerneront des conventions liées au projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), projet majeur qui fera l'objet d'une présentation. Nous procéderons à la nomination du représentant à la commission locale de l'eau (CLE) et nous terminerons cette séance avec l'approbation d'une convention de groupement de commande entre le SICASIL, la CAPL et le SMED pour différentes prestations de service que je vous détaillerai.

Au préalable, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu de notre dernier comité syndical qui s'est tenu le 04 juillet dernier, qui était principalement consacré à l'approbation du RPQS 2024, à l'adoption de la première décision modificative du budget principal eau potable 2025 et à quelques modifications statutaires qui permettront le changement de nomenclature comptable du budget incendie. Nous avions également voté à l'unanimité la tarification des eaux d'exhaures du parking Lamy. Vous avez tous reçu le compte-rendu dans le document qui vous a été adressé.

Avez-vous des observations, des commentaires ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

*Non et bien le compte-rendu de la séance du 4 Juillet 2025 est adopté.*

**M SAUVAGE** - Vous avez reçu la liste des marchés publics et avenants du 1er juin au 1er septembre 2025 ; Est-ce que vous avez sur ce document, qui était en annexe du document préparatoire, des observations ou des commentaires ? Non ? Et bien je vous propose de passer au vote pour l'approuver. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*La liste des marchés publics et des avenants pour la période du 1er juin 2025 au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est adoptée.*

**M SAUVAGE** - Nous pouvons donc commencer avec les 13 rapports du jour.

## **CREATION DU BUDGET PRINCIPAL, EAU POTABLE, DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE ET ENERGIES RENOUVELABLES**

**M SAUVAGE** - Lors de la séance précédente je vous avais expliqué que notre syndicat devait changer sa structure budgétaire afin de faire évoluer la nomenclature du budget DECI (qui aujourd’hui est géré avec la nomenclature M14 et doit utiliser la nomenclature M57) conformément à l’obligation légale qui touchera l’ensemble des collectivités locales au 1er janvier prochain.

Les nouveaux statuts du S.I.C.A.S.I.L. qui modifient l’architecture budgétaire du syndicat, ayant été approuvés à l’unanimité lors de la séance du comité syndical du 4 juillet dernier, il convient désormais de fixer les caractéristiques et les modalités de fonctionnement des nouveaux budgets applicables au 1er janvier 2026. Pour comprendre nous n’avons plus le droit d’avoir un budget principal eau potable avec la nomenclature M49 et deux budgets annexes avec une nomenclature M14, comme c’est le cas depuis de nombreuses années, et nous devons créer un budget principal « chapeau » et les trois budgets : Eau potable, énergies et DECI se retrouvent budgets annexes.

Le budget principal utilisera la nomenclature M57 et ce budget ne sera pas assujetti à la TVA et le vote du budget au chapitre se fera en investissement et en fonctionnement.

Pour le budget annexe eau potable, la nomenclature sera la M49, ce budget sera adopté HT et assujetti à la TVA, le régime des provisions sera semi-budgétaire. Les biens figurant dans l’inventaire du budget principal sont intégralement affectés au budget annexe « EAU POTABLE » et la répartition des liquidités constatées donc le solde positif ou négatif de la balance de sortie du budget principal au 31 décembre 2025 est affecté au budget annexe « EAU POTABLE ».

Pour le budget énergies renouvelables la nomenclature sera la M41. Le vote du budget sera au chapitre, en fonctionnement et en investissement. Le budget sera adopté en HT et assujetti à la TVA. Le Régime des provisions sera semi-budgétaires. Les biens figurant dans l’inventaire du budget annexe « ENERGIES RENOUVELABLES » sont intégralement affectés au nouveau budget annexe « ENERGIES RENOUVELABLES ». La répartition des liquidités le solde positif ou négatif de la balance de sortie du budget principal au 31 décembre 2025 est affecté au budget annexe « ENERGIES RENOUVELABLES ».

Et de la même manière pour le budget incendie la nomenclature utilisée sera la M57, mais tout est similaire et les biens qui figurent dans l’inventaire de ce budget annexe seront intégralement affectés au nouveau budget annexe « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L’INCENDIE », et de la même manière la répartition des liquidités sera affectée à ce budget annexe.

En annexe de ce rapport vous avez pris connaissance des durées d’amortissement des biens pour chaque budget. Je vous propose de fixer les règles suivantes pour les quatre budgets : Seuil unitaire des biens de faible valeur sous lequel l’amortissement n’est pas pratiqué : 500 €, la durée d’amortissement sera appliquée de manière linéaire.

Le règlement budgétaire et financier adopté par notre assemblée lors de la séance du 13 octobre 2022 s’appliquera à ces nouveaux budgets.

Je vous propose d’autoriser tous ces changements budgétaires et de m’autoriser à procéder aux démarches auprès de tous les organismes nécessaires au bon fonctionnement de nos budgets.

Est-ce que vous avez des questions ? Des commentaires ? N’hésitez pas je suis assisté par un expert derrière moi qui pourra tout vous expliquer si vous avez la moindre question. Non ? Et bien je vous propose de passer au vote ?

Est-ce qu’il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*La création des budgets : Principal, Eau Potable, Défense Extérieure contre l’Incendie et Energies renouvelables est approuvé à l’unanimité et je vous en remercie.*

**M SAUVAGE** - Avant de présenter en détail le DOB 2026, je souhaitais vous indiquer que j'ai fait réaliser un audit complet des reversements effectués par les délégataires.

L'objectif était de s'assurer que la surtaxe et les montants qui sont dûs par les délégataires au SICASIL soient bien reversés en temps et en heure. Cela a été un long travail avec beaucoup de contrôles comme vous l'imaginez : de volumes, de consommations, de croisement de fichiers de facturation, des états de reversements des RAD.

Je voudrais remercier les services car c'était un long travail mais c'était un travail qui était nécessaire parce que finalement nous n'avions pas de certitude concernant les trous dans la raquette ou des délais non respectés. La bonne nouvelle c'est que les résultats montrent que les reversements ont bien été effectués et les écarts entre les montants attendus et les montants effectivement reversés sont insignifiants. C'est-à-dire que nous sommes en dessous de 0,5 % et en plus le plus souvent dans le bon sens (quand il y a des écarts).

Nous sommes maintenant rassurés sur la qualité des reversements de la part de nos deux délégataires.

Je ne vous présente pas ces résultats car nous avons beaucoup de sujets aujourd'hui à voir mais là aussi on a préparé un power point avec tous les détails de ces études, commune par commune et par délégataire, donc n'hésitez pas à nous demander on se fera un plaisir de vous partager le résultat de ce travail.

## **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE, ENERGIE ET INCENDIE**

**M. SAUVAGE** - Nous sommes obligés de faire ce débat aujourd'hui car les changements de structure budgétaire impliquent une nouvelle structure au 1er janvier 2026 et nous devons prévoir les budgets pour pouvoir continuer normalement. Le débat d'orientations budgétaires qui normalement est réalisé un petit peu plus tard, l'année dernière en mars, doit être tenu aujourd'hui. Nous avons prévu une présentation qui vous résumera les grandes orientations.

De manière très générale, elles sont en ligne avec celles que nous vous présentons les années précédentes. C'est-à-dire que nous continuons les investissements soutenus pour les réseaux. Nous en parlons beaucoup pendant les orientations budgétaires, je trouve un petit peu moins dans l'année, nous avons beaucoup de débat sur les prélèvements etc. mais je pense qu'il faut toujours garder en tête que ce qui est prioritaire pour la préservation des milieux c'est quand même d'avoir des réseaux de distribution et des installations en bon état pour prélever moins. On préleve moins lorsqu'on entretien les réseaux. Je vous dis ça dans les grandes lignes pas de changements majeurs sur les orientations.

Pour le budget 2026, comme nous venons de le voir et contrairement aux années précédentes, nous avons maintenant un budget principal et trois budgets annexes : eau potable, énergies renouvelables et incendie.

Le budget principal est un budget de fonctionnement uniquement avec les loyers et charges locatives du SICASIL.

Le budget eau potable contiendra tout ce qui est financement du service public de l'eau potable.

Les autres ne changent pas par rapport à ce que vous connaissez. Voilà ce graphique résume ce que je vous ai dit avec la correspondance des budgets et la nouvelle structure budgétaire 2026 à droite.

**M. NOVELLI** - Le budget énergie c'est M4 ou M41 ?

**M SAUVAGE** - M41, il manque le 1 sur le power point. Merci d'avoir relevé cette erreur.

**M SAUVAGE** - Le périmètre financier du syndicat pour 2026, s'élève à titre indicatif à 31,3 millions d'euros avec vous le voyez la partie eau potable qui représente quand même la majeur partie, 1,2 millions sur l'incendie 882 000 € sur les énergies renouvelables et 60 000 € sur le budget principal.

Ce nouveau budget principal sera cantonné à la comptabilisation du loyer et des charges locatives de l'établissement, pour la partie dépense et la refacturation de ses charges aux différents budgets annexes. Il n'y aura pas d'investissement prévu dans ce nouveau budget. Est-ce clair ?

Vous avez des questions sur cette première partie ? C'est la partie « chapeau » c'est simple. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur ce premier budget.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ?

*Et bien unanimité je vous remercie.*

**M SAUVAGE** - Le deuxième budget concerne l'eau potable.

Contrairement aux années précédentes nous n'avons pas, comme vous vous en doutez, les chiffres précis pour l'année 2025, mais nous avons réalisés tout de même un bilan de l'exercice à date et projeté ces valeurs pour les orientations budgétaires 2026.

Donc à date, le SICASIL a réalisé 9.4 millions d'euros, 58 chantiers, 11,8 km de canalisations renouvelées et 373 mètres d'extension de réseau. Vous avez des détails sur cette présentation. J'en profite pour vous rappeler qu'on arrive à l'objectif que j'avais fixé aux services 1% de renouvellement. 1% c'est 11,7 km. Alors, j'en parle comme un objectif comme ça mais c'est important, parce que ce 1% de renouvellement de réseau ça veut dire que globalement nous renouvellerons tout le réseau en 100 ans. Alors quand on se compare on peut se consoler. On peut se dire que ce n'est pas forcément un niveau satisfaisant, la moyenne en France c'est de mémoire 0.7 %.

J'en profite pour vous dire que j'ai demandé au service de faire l'analyse technique pour déterminer et se fixer un nouvel objectif. Une fois qu'on arrive à 1%, la question c'est 100 ans c'est trop et jusqu'où on va ? mais la vraie question c'est jusqu'où on va de manière à être quand même efficace et de ne pas non plus arriver à un renouvellement entier du réseau en 20 ans puisqu'on pose quand même des canalisations pour plus longtemps que ça. Nous avons commencé à analyser techniquement, en fonction de la durée de vie des matériaux, du prix de remplacement lorsqu'il y a des casses et d'essayer de calculer un optimum pour dire quel est le taux de renouvellement optimal que nous aimerais atteindre. Mais à date et pour 2025, vous pouvez vous attendre à ce que nous ayons atteint et dépassions même légèrement les 1% de renouvellement. En termes de recettes, prévisionnelles toujours, pour 2026 on prévoit 11.2 millions d'euros avec 11 millions d'euros qui proviennent des redevances et 110 000 € de remboursement d'avance du budget énergies renouvelables. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 2 millions d'euros, toujours aucun emprunt.

Vous verrez, en attente des résultats comptables, de manière à avoir un budget qui nous permet de continuer à travailler en 2026, nous avons prévu un emprunt d'équilibre mais qui sera « un faux emprunt » on ne va pas aller à la banque faire un emprunt se sera équilibré automatiquement avec les résultats de l'année 2025 lorsque nous les aurons. Et comme je vous le disais un niveau d'investissement toujours élevé de 15 millions d'euros.

**M CATANESE** - Combien y-a-t-il d'agents au SICASIL ?

**M SAUVAGE** - Une grosse partie est mutualisée pour les travaux mais globalement eau et assainissement la totalité c'est 35.

**M SAUVAGE** - Le programme de travaux, sur 2026 : on reste sur une ambition forte en termes de renouvellement de réseau avec toujours 1% on va essayer de d'augmenter toujours mais c'est à peu près le l'ordre de grandeur avec comme je vous le disais cette volonté toujours d'améliorer notre rendement et nous avons également, je vous le rappelle, un objectif de 90% de rendement en fin de contrat, le 31 décembre 2031. Comme chaque année nous poursuivrons les travaux de renouvellement de nos deux canaux : le canal de la Siagne et du Loup avec des interventions ciblées sur des tronçons qui nécessitent des réhabilitations et c'est ce qui est prévu l'année prochaine. C'est 253 mètres à Grasse et une partie du Loup à Bar Sur Loup et à Mougins ainsi que la couverture de trois secteurs du Canal de la Siagne. Il s'agit de couvertures pas sur de grosses portions mais ce sont des portions du canal qui nous posent souvent des problèmes avec des choses qui se déversent dedans ou des instabilités.

**M COMBET** : où se passent ces travaux ?

**M SAUVAGE** - c'est au Tignet et Saint Cézaire. On ne parle pas de couvrir des centaines de mètres. De manière ponctuelle ce sont des endroits très sensibles et pour l'entretien c'est plus efficace de les couvrir. Sur les ouvrages de production et de stockage nous avons prévu :

- Une reprise d'étanchéité du réservoir de la Bocca ;
- Le renouvellement d'une vanne de pied au barrage de la Siagne ;
- L'installation de clôture et de garde-corps sur les sites de production ;
- Finir l'interconnexion de secours entre Mandelieu et le réseau historique.

Je vous rappelle que quand lorsque nous avons intégré la commune de Mandelieu, les deux réseaux n'étaient pas interconnectés, étaient séparés, donc nous avons continué cette interconnexion, non pas pour ce que soit effectif tout le temps mais pour sécuriser la ville de Mandelieu et pour pouvoir échanger de l'eau si besoin entre les deux réseaux.

Des travaux à l'usine Saint Jacques : il s'agit de bâches de retardement que l'on doit poser ainsi qu'une extension du réseau LAMY qui permettra de terminer aussi l'acheminement des eaux brutes du parking LAMY vers le boulevard de la croisette.

Voilà en synthèse nous vous présentons ce tableau qui récapitule les différents montants dont nous venons de parler. Je n'ai pas parlé de la coopération décentralisée mais on reste sur des montants standards par rapport aux années précédentes et le total comme on le disait en début de séance de 11 870 000 €. Voilà pour la partie fonctionnement.

En ce qui concerne la partie investissement, voici une présentation du programme de travaux, les amortissements, les achats de parts sociales : nous avons des placements à la Caisse d'Epargne et chaque année nous avons la possibilité de racheter des parts sociales, c'est ce que je proposais de faire avec le rendement de ces investissements et donc un total pour l'investissement de 16 800 317,12 €.

Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ? N'hésitez pas.

Bien je vous propose de prendre acte de la tenue de notre débat d'orientations budgétaires en ce qui concerne ce budget.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Et bien unanimité, je vous remercie.*

**M SAUVAGE** - Pour la partie Energies renouvelables, vous le savez nous avons 10 installations photovoltaïques déployées sur les toitures de nos ouvrages de production et qui nous permettent de nous générer des recettes qui ensuite viennent alimenter le budget annexe de l'énergie renouvelable.

Nous avons également en plus de ces installations 5 microcentrales hydroélectriques sur les réseaux c'est aussi quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit. Je pense que c'est quelque chose d'assez vertueux puisque là où l'on a besoin de casser la pression, vu la géologie et la géographie de notre environnement, plutôt que de la casser et de perdre cette énergie nous mettons des micro-turbines et, malheureusement moins chère que ce que j'aimerais, mais on revend cette électricité ce qui nous permet d'avoir des recettes qui sont générées par ces cinq microcentrales qui sont directement implantées sur le système d'alimentation en eau potable. Ce budget énergies renouvelables est excédentaire, grâce à ces recettes avec 300 000 € estimés. En ce qui concerne les charges d'exploitation : il s'agit de l'entretien de ces installations pour 116 000 € et un investissement de 356 000 € il y avait une microcentrale qui ne fonctionnait pas en 2025, nous avons installé un dégrilleur car cette microcentrale était souvent arrêtée par des branchages qui arrivaient dans la turbine et qui l'ont finalement cassée. Ces travaux seront réalisés en 2 ans, l'installation de ce dégrilleur permettra d'enlever ces branchages qui viennent perturber son fonctionnement, ensuite il faudra remplacer la turbine qui est non fonctionnelle aujourd'hui. Voilà ce tableau de synthèse vous récapitule tous ces éléments pour un total en fonctionnement de 526 000 € et de 356 400 € en section d'investissement.

Est-ce que vous avez des observations, des questions, des commentaires ?

Et bien si ce n'est pas le cas, je vous propose de prendre acte de la tenue de notre débat en ce qui concerne ce budget énergie M41.

Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

*Unanimité, je vous remercie.*

**M SAUVAGE** - Et notre dernier budget pour aujourd'hui concerne le budget incendie. Le financement de la DECI est assuré par les contributions des communes. Le budget prévisionnel pour 2026 s'élève à 698 549 €. Ce montant couvre les dépenses de fonctionnement : l'entretien et le contrôle réglementaire. Je vous rappelle que la réglementation nous oblige à contrôler ces poteaux incendies tous les trois ans et que nous avions un programme de contrôle qui était basé sur ces 3 ans, sauf qu'avec les aléas, on va dire logistique, lors de ces contrôles certains contrôles se faisaient à trois ans plus ou moins deux mois et quand c'était moins deux mois ce n'était pas grave, quand c'était plus deux mois ça pouvait être embêtant. Nous avions des poteaux qui étaient non conformes, et quand ça arrivait en période d'été... c'était quelque chose que je voulais éviter donc pour résoudre ce problème nous avons augmenté la fréquence des contrôles. Aujourd'hui tout le parc est contrôlé tous les deux ans, 50 % du parc chaque année et la réglementation du contrôle minimum tous les trois ans est respectée.

Compte tenu de ce timing particulier, nous avons pris le parti d'inscrire à ce budget prévisionnel le montant maximum des investissements qui s'avèrent nécessaires pour une mise à niveau optimum du parc. Cela implique l'augmentation du budget pour certaines communes mais qui sera bien entendu soumis à leur validation ou à ajustement lors des réunions de programmation effectuées sur les contrôles de ces poteaux. Ces réunions n'ont pas encore eu lieu donc nous avons pris le parti d'inscrire les montants maximums dans cette proposition mais chaque commune pourra bien évidemment choisir à la carte ce qu'elle souhaite réaliser en 2026 et voter le budget en conséquence. Et comme d'habitude les appels de fonds seront réalisés en fin d'année sur les dépenses validées par les communes. Le SICASIL avance les frais et nous refacturons en fin d'exercice.

Vous avez devant vous un tableau qui récapitule ces montants et donc la synthèse en fonctionnement de ce budget est de 698 549,93 € et 558 615,93 € en investissement.

Est-ce que vous avez des observations, des commentaires ? Est-ce que c'est clair ?

Je vous demande donc de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur ce dernier budget.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Et bien unanimité. Je vous remercie d'avoir pris acte de ces nouvelles orientations budgétaires sur tous nos nouveaux budgets.*

## ACQUISITION DE PARTS SOCIALES

**M SAUVAGE** - Comme je vous l'expliquais brièvement pendant la présentation, le SICASIL est détenteur de parts sociales de la Société Locale d'Epargne (S.L.E) de Cannes. Nous détenons à l'heure actuelle 94 678 parts sociales de la S.L.E. pour une valeur de 1 893 560 €. Le montant net des intérêts s'élevait au 19 juin 2025 à 40 257,71 €. La S.L.E offre la possibilité au SICASIL de réinvestir ces intérêts en nouvelles parts sociales soit 2 012 parts au prix unitaire de 20 € pour un montant de 40 240 €. Je vous propose de m'autoriser :

A procéder à l'acquisition de 2 012 parts sociales pour un montant de 40 240 € ;

A inscrire les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction au nouveau budget eau potable dont nous venons de parler.

Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre, des absentions ?

*Unanimité, je vous en remercie.*

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET EAU POTABLE 2025

**M SAUVAGE** - Vous venez de voter le réinvestissement des intérêts en parts sociales, maintenant je vous demande de bien vouloir m'autoriser à réajuster les mouvements comptables en fonction de ce nouvel investissement en recettes de fonctionnement.

Au chapitre 76 : - 40 240 € l'acquisition de parts et au chapitre 011 : + 40 240 € pour équilibrer l'absence de recettes concernant l'acquisition des intérêts des parts sociales, les dépenses sont diminuées du même montant au chapitre 011.

L'acquisition des parts sociales génère également des mouvements comptables en investissement :

- Au chapitre 20 : - 40 240 € ;
- Au chapitre 26 : + 40 240 €.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser ces modifications du BP Eau Potable. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote

Est-ce qu'il y a des votes contre, des absentions ?

*Unanimité, je vous en remercie.*

## **ACTUALISATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS**

**M SAUVAGE** - Cette délibération concerne l'actualisation des autorisations de programme de l'opération suivante : travaux réseaux 2025. Il s'agit de réviser et d'augmenter les autorisations de programme des travaux réseaux 2025 de 700 000 € afin de pouvoir gérer les imprévus susceptibles d'intervenir sur cette opération (notamment liés aux marchés). Globalement cela veut dire que l'on prévoit pour finir l'année 2025 en cas d'imprévus pour des travaux qui seraient allés plus vite que ce qu'on a prévu ou qui sont révisés à la hausse.

Y-a-t-il des questions ?

Et bien je vous propose de passer au vote ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Unanimité je vous en remercie.*

## **DISTRIBUTION D'EAU BRUTE**

**M SAUVAGE** - Le rapport suivant concerne la distribution d'eau brute à partir du canal de la Siagne à certains usagers.

Dans le contexte que vous connaissez de tension croissante sur la ressource en eau et face à un certain nombre de besoins et de requêtes exprimés par les usagers agricoles, nous avons déjà voté la modification des statuts du syndicat lors du précédent comité. Cela permet, dorénavant de manière explicite, de desservir des usagers en eau brute en complément de la partie eau potable. Et cette évolution permet de doter le SICASIL d'un cadre clair et légitime pour organiser et encadrer les modalités d'accès à l'eau brute. J'ai souhaité prévoir l'accès à l'eau brute possible avec une carte MSA en cours de validité pour les usagers qui disposent de parcelles mitoyennes au Canal et qui ne disposent pas d'accès à l'eau potable. Cela permettra de réguler. Si on ne met pas de règles on peut avoir des requêtes en eau brute pour les particuliers et pour tous les riverains et ceux qui sont dans les parcelles à côtés, à la fin on est même plus capable d'alimenter en eau potable. Quand on fait des multiplications ont à 5 000 riverains je crois sur toute la longueur du Canal. Je vous propose d'adopter un règlement de service dédié qui formalisera les conditions d'éligibilité à un nouveau branchement et les règles d'usage pour les branchements existants. Vous avez dû recevoir la totalité de ce règlement annexé aux rapports qui vous ont été adressés.

Je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer, à mettre en place le règlement et acter que les dépenses éventuelles nécessaires aux nouveaux branchements pourront être prises en charge par le SICASIL.

Y-a-t-il des commentaires ? Des questions ?

**M SEPTIER** - Est-ce que ça représente un volume important cette consommation d'eau brute ?

**M SAUVAGE** - En volume aujourd'hui nous avons 35 compteurs, ce sont des compteurs qui peuvent représenter des volumes importants, le volume total est de 20 000 mètres cubes. Mais le sujet est d'encadrer et avoir un règlement pour ces demandes ou l'on nous dit : « mon voisin m'a dit que... » et nous n'avions pas de règlement de service, ce que je vous propose aujourd'hui c'est de clarifier avec une réglementation qui sera la même pour tout le monde. Nous avons essayé de la rendre accessible et en même temps pas trop laxiste pour ne pas avoir trop de demandes. C'est davantage pour ça et pour l'encadrement futur que pour les usagers actuels. D'autre part, ce ne sera pas rétroactif pour les usagers qui sont aujourd'hui desservis en eau brute, même s'ils ne remplissent pas les conditions. Le règlement s'appliquerait éventuellement à la vente de leurs biens mais pas avant.

**M NOVELLI** - Le prix ? S'agit-il du prix de l'eau agricole ?

**M SAUVAGE** - Le prix est très avantageux, c'est le prix de l'eau agricole.

**M SEPTIER** - Est-ce que vous allez communiquer pour éviter toute polémique ?

**M SAUVAGE** - Je pense que le règlement de service doit être envoyé avec tout nouveau contrat. Ce n'est pas prévu d'envoyer aux abonnés actuels. Je n'ai pas envie de faire des polémiques et que les gens pensent qu'ils n'ont plus le droit alors qu'ils ont toujours eu le droit.

**Mme SIMON** - C'est vous qui installez les compteurs ? Parce qu'il y a beaucoup de branchements aujourd'hui ?

**M SAUVAGE** - On ne parle pas des branchements illégaux. C'est un autre sujet. Quand on nous en signale ou lorsque l'on en voit, on essaye d'intervenir et ça nous est arrivé d'en couper. Il y a des gens qui ont des installations cachées le jour et qui tous les soirs mettent un tuyau, une pompe... C'est une réalité, il y a des gens qui nous l'ont signalé parce qu'ils n'arrivaient pas à dormir, parce que leur voisin avait installé une pompe la nuit. C'est illégal.

**Mme SIMON** - Ce sont des installations qui existent depuis des lustres et transmises de générations en générations, un droit très ancien, c'est ce que l'on entend lorsque l'on en parle.

**M SAUVAGE** - Ils estiment que c'est un droit et justement nous on n'avait pas le droit de le faire, c'est pour cela que nous avons modifié les statuts et que nous avons rédigé un règlement de service pour que cela soit encadré. C'est complexe parce qu'il faut aller faire constater par la police ou la gendarmerie selon les communes et ce n'est pas simple à faire mais c'est juste illégal.

**M NOVELLI** - Que faire lorsqu'il y a un branchement sauvage sur la Siagne, c'est So eau qui doit intervenir ?

**M SAUVAGE** - Qu'appellez-vous un branchement sauvage ?

**M NOVELLI** - Je connais des gens qui ont construit leur maison qui viennent se brancher dans le canal et qui prennent de l'eau sans se brancher.

**M SAUVAGE** - Comment ils sont venus se brancher ? Ils ont pris une perceuse et ils ont mis un tuyau ? Je vous le dis à chaque fois que nous avons des signalements, ou si lors de recherches de fuites nous constatons qu'il y a un branchement au milieu et qu'il n'y a pas de compteur, nous allons vérifier. Pour ce règlement de service on ne parle pas de ces cas. On parle de personnes qui sont riverains du Canal de la Siagne, agriculteurs et qui auraient besoin pour leur activité professionnelle d'eau brute, c'est-à-dire l'eau qui est directement transportée dans le canal à ciel ouvert. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres commentaires ?

**Mme TARDIEU** - Qu'est-ce que vous appelez l'eau brute ?

**M SAUVAGE** - C'est l'eau non traitée, c'est-à-dire l'eau qui est dans le canal que l'on voit quand on se promène le long du Canal. C'est cette eau-là qui passe dans un compteur d'eau et qui peut ensuite être utilisée par les agriculteurs pour arroser.

Bien s'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Et bien unanimité je vous en remercie.*

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SICASIL ET LA CAPL PORTANT  
REPARTITION DES CHARGES EN VUE DE LA PASSATION ET L'EXECUTION  
D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ET NON COLLECTIF COMPRENANT EN OPTION UN VOLET  
« REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES »**

**M SAUVAGE** - La CAPL, en préparation de l'échéance des contrats de délégation de service publics sur l'assainissement, travaille sur le futur mode de gestion, le futur niveau de service et sur les obligations à faire porter aux prochains opérateurs.

Dans les réflexions sur ce sujet la CAPL s'est interrogée sur le périmètre du futur contrat de concession. Le sujet de la réutilisation des eaux usées traitées occupera une place centrale dans le schéma futur et nous avons préparé une petite présentation pour vous expliquer ce projet avant d'aller plus loin dans la délibération en question. Je laisse la parole à Monsieur BEHAGUE, Directeur Général du SICASIL.

Présentation suivie d'un échange

**M SAUVAGE** - Merci Monsieur le Directeur pour cette présentation aussi synthétique qu'intéressante sur un projet qui est vraiment structurant pour 20 ou 25 ans mais c'est important et nous pouvons être fiers de porter ce genre de projet qui peut être d'avenir. Encore une fois, j'aime bien les ordres de grandeurs pour que l'on se rende compte, nous parlons de 15 millions de mètres cubes, alors on n'utilisera pas 15 millions de mètres cubes parce que cette quatrième ressource sera mobilisée certainement en dernier, pas en hiver parce que l'on n'en a pas besoin. Enfin le potentiel, c'est comme le lac de Saint Cassien : un potentiel de 10 millions de mètres cubes sur le Lac de Saint Cassien et là on a un potentiel de 15 millions de mètres cubes sur des volumes vendus annuels qui sont encore aujourd'hui de l'ordre de 25 ou 30. C'est peut-être aussi pour cela qu'il n'y a pas les mêmes contraintes qu'à d'autres ? Parce que l'on ne parle pas des mêmes échelles mais je pense que ce sont des beaux projets. Je vous propose de poursuivre le fil de notre séance.

Nous étions donc au rapport n° 10, il s'agissait de prendre une convention, dans laquelle la CAPL supporte l'ensemble des charges afférentes aux marchés publics, donc on parle de toute la partie marché public que nous devons mettre en place et que le SICASIL et la CAPG procèdent aux remboursements de ces avances dans un délai de trois mois, la répartition des coûts basés sur les charges à supporter par les différentes collectivités est :

- 17 % des montants engagés pour le SICASIL ;
- 6 % des montants engagés pour la CAPG

Donc ça fait 77 % pour la CAPL.

**Mme SIMON** - Nous l'avons voté hier en conseil communautaire.

**M SAUVAGE** – Et bien parfait ! je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention financière pour le SICASIL, cette fois-ci, qui prendra effet à compter de sa signature et autoriser le syndicat à inscrire les dépenses afférentes au chapitre 011.

Y-a-t-il des questions ou autres commentaires, ou demandes d'informations sur le projet ?

Et bien je vous propose de passer au vote de ce rapport n°10. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

*Unanimité je vous en remercie.*

## **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SICASIL, LA CAPL ET LA CAPG**

**M SAUVAGE** – Comme nous l'avons évoqué précédemment, le SICASIL, la CAPL et la CAPG souhaitent s'associer afin de conduire conjointement la passation et l'exécution de la concession de service public d'assainissement collectif et non collectif qui comprend en option un volet « Réutilisation des Eaux Usées Traitées » (REUT). Il s'agit de constituer un groupement de commandes entre le SICASIL, la CAPL et la CAPG :

- Le SICASIL sera ainsi Maître d'Ouvrage de l'ensemble de l'infrastructure de REUT de la sortie de la station d'épuration jusqu'au rejet dans le milieu naturel.
- La CAPG sera maître d'Ouvrage sur la partie du système d'assainissement situé sur son périmètre.
- La CAPL sera maître d'Ouvrage sur la partie du système d'assainissement situé sur son périmètre comprenant également les stations d'épuration.

Durant la phase d'attribution du contrat, une commission concession sera créée, la présidence sera assurée par un représentant de la CAPL puis durant la phase d'exploitation du contrat un comité de suivi, constitué de représentants des trois structures sera mis en place. Les membres de ces commissions seront désignés ultérieurement. Pour le moment je vous demande d'approuver la constitution de ce groupement de commandes entre le SICASIL, la CAPL et la CAPG dont la CAPL sera coordonnateur et m'autoriser à signer la convention dont vous avez pu prendre connaissance de manière détaillée en annexe du document préparatoire.

Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Bien, je vous propose de passer au vote ?

Y-a-t-il des votes contre, des abstentions ?

*Et bien unanimité, je vous en remercie.*

## **NOMINATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SIAGNE**

**M SAUVAGE** – Comme vous le savez le SICASIL était représenté à la CLE DU SAGE de la SIAGNE pour une durée de 6 ans. Il convient de désigner un nouveau représentant au sein de cette instance. Je vous propose donc de me désigner pour me succéder à moi-même sur cette position au sein de la CLE de la SIAGNE.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M SAUVAGE** – S'il y a des volontaires il faut me le dire ! On peut se poser la question pourquoi la désignation du représentant est décalée par rapport aux élections des représentants des différents syndicats ? Mais ça c'est un mystère de l'administration !

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Je vous remercie.*

**Mme SIMON** - Bravo Président !

**M SAUVAGE** – Merci et je prendrai donc avec plaisir ma succession pour représenter le SICASIL à la CLE du SAGE de la SIAGNE.

## **ECONOMIES D'ECHELLE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SICASIL, LA CAPL, LE SMED POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT GENERAL (JURIDIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE) DES MEMBRES Dudit GROUPEMENT DANS L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES ET L'OPTIMISATION DE LEURS ORGANISATIONS RESPECTIVES**

**M SAUVAGE** - Le 16 décembre 2021, vous avez autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics de prestations de service en matière d'accompagnement général du SICASIL, de la CAPL et du SMED (aspects juridiques, financiers,...). La poursuite des objectifs communs en termes d'optimisation des dépenses et d'exigence qualitative des achats des membres dudit groupement étant toujours d'actualité, je vous propose de renouveler ce groupement de commandes dont la première convention arrive à échéance. En annexe du document préparatoire vous avez pu prendre connaissance de la convention qui récapitule le mode de fonctionnement de ce groupement, et notamment la répartition des montants des prestations (150 000 € pour le SICASIL). Pour une durée de 24 mois (reconductible une fois pour une période identique).

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention constitutive du groupement et d'accepter que la CAPL en soit désignée coordonnatrice et accepter que les crédits soient inscrits au budget Eau Potable au chapitre 011.

Est-ce qu'il y a des questions ? Comme on l'a déjà fait avec l'optimisation des services dont nous pourrions avoir besoin.

Pas de question est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Et bien unanimité je vous en remercie.*

## **INFORMATIONS AUX DELEGUES :**

Je vous rappelle nos prochaines séances :

Le comité syndical consacré essentiellement au vote du budget prévu le 12 décembre 2025 à 17 h 30, je compte sur vous ce sera une séance importante avec le vote du budget. .

Je vous annonce également, si vous n'étiez pas au courant, qu'un Forum de la Chaire de l'Eau intégrant une table ronde sur la REUT se tiendra le 02/12 à la Bastide Rouge. Si vous voulez plus d'informations n'hésitez pas. C'est un forum intéressant auquel j'ai participé plusieurs fois, il y a des étudiants, des doctorants et des sujets qui nous permettent d'avoir une collaboration universitaire intéressante. Et peut-être des financements ! C'est un sujet que nous suivons avec attention.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre attention et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 16.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Jean-Michel SAUVAGE

Noémie DEWAVRIN